

18 Juillet 2019

Dossier de presse

Déploiement de la télémédecine en Sarthe : levier majeur de l'amélioration de l'accès aux soins



Contacts presse :

ARS Pays de la Loire

Service communication

06 78 26 56 94

ars-pdl-communication@ars.sante.fr

Région Pays de la Loire

Gwenola Cariou Huet

02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92

Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr

Conseil départemental de la Sarthe

Fanny Diard

02 43 54 72 99 - 06 81 76 90 93

Fanny.DIARD@sarthe.fr

CPAM de la Sarthe

Sylvain Trottier, responsable
communication

02 43 50 74 08

sylvain.trottier@assurance-maladie.fr

Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe

Théau DUMOND – Co directeur

02.43.51.23.23

theau.dumond@paysdumans.fr

GCS e-santé Pays de la Loire

Nolwenn Renon

02 44 76 13 90

nolwenn.renon-letraou@esante-paysdelaloire.fr

Communiqué de presse

Le développement de la télémédecine apparaît comme un **levier important de l'amélioration de l'accès aux soins**, notamment dans les territoires où la démographie des professionnels de santé peut s'avérer critique. Le département de la Sarthe est particulièrement concerné, avec des besoins de santé accrus en raison du vieillissement de la population et des pathologies chroniques.

Il n'y a cependant pas de fatalité en Sarthe comme dans l'ensemble des territoires ligériens et il importe que les institutions soient au RDV des dynamiques territoriales et à l'écoute des projets des partenaires concernés.

Consciente de cette situation et des attentes, l'ARS des Pays de la Loire, avec ses partenaires a proposé la mise en place d'une solution de télémédecine sur le territoire, permettant aux établissements, services et professionnels de santé volontaires de s'approprier de nouvelles pratiques de télé-expertise et de téléconsultation au bénéfice des patients et des personnes accompagnées.

La réponse aux soins en matière de **dermatologie a été identifiée comme prioritaire**. Les professionnels peuvent réaliser de la télé-expertise (un professionnel de santé sollicite l'avis d'un ou plusieurs experts) et de la téléconsultation (consultation à distance entre un patient et le professionnel de santé).

Dans un second temps, la filière gériatrie sera mise en œuvre avec l'accès à des téléconsultations en gériatrie générale et en géronto-psychiatrie.

Les projets médicaux de télémédecine ont vocation à s'intégrer aux projets de santé des territoires. Dans cette logique, l'idée est de **favoriser l'émergence de projets territoriaux**, à partir de l'analyse des besoins de la population et de tous les acteurs de santé, en co-portage et co-financement avec les collectivités territoriales et les autres partenaires des territoires.

Pour le déploiement de la télémédecine en Sarthe, **le schéma d'organisation du projet est inédit et fait écho au souhait de mobilisation des acteurs, professionnels comme institutionnels et représentants des usagers**.

L'ARS des Pays de la Loire et le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, soutenu par le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Sarthe, la Ville du Mans, la CPAM de la Sarthe et le GCS e-santé Pays de la Loire se sont associés pour **faciliter le déploiement d'une réponse novatrice auprès de 27 établissements** et structures (centre hospitalier, EHPAD, maison de santé pluri-professionnelle, maison de santé libérale, centre communal de santé, foyer d'accueil médicalisé, résidence...).

Pour Madame Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire : « *Face à l'élargissement de la fracture sanitaire, à la multiplication des déserts médicaux sur nos territoires, la Région des Pays de la Loire a pris ses responsabilités en adoptant en décembre 2016, un plan régional pour la Santé. Notre région compte de nombreuses communes rurales ou de petites villes moyennes disposant d'une densité médicale faible, ne garantissant pas un accès de proximité à la santé. Avec 23 médecins pour 10 000 habitants en Pays de la Loire contre 26 pour la moyenne nationale, et 2 des 10 départements les moins bien dotés - La Sarthe et la Mayenne - la situation de notre région nécessite une forte mobilisation sur la santé. Et ce d'autant plus que l'attractivité démographique des Pays de la Loire tout comme le vieillissement de la population, accentuent les besoins en matière de santé.* »

La télémédecine : un contexte national favorable et un levier important d'amélioration de l'accès aux soins.

Un contexte national favorable au développement de la télémédecine

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation des pathologies chroniques (12 millions de patients en affections de longue durée (ALD) en 2016), **les attentes autour de la télémédecine sont très importantes**, tant de la part des pouvoirs publics, que des praticiens, des patients et des personnes accompagnées. Elle constitue un outil d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones fragiles, en facilitant une **prise en charge de proximité**.

Outil d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones fragiles.

Ces nouvelles pratiques médicales, fondées sur le recours aux technologies de la communication, vont participer à une **meilleure organisation du système de santé** :

- Amélioration du prendre soin des patients et des personnes concernées, en évitant des renoncements aux avis spécialisés dus à des délais de prises en charge trop longs ou au manque d'experts sur le territoire ;
- Accès de tous à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- Meilleure qualité de vie des personnes, en évitant par exemple le déplacement de personnes âgées fragiles ou atteintes de maladies chroniques.

Conscients de ces enjeux, **les pouvoirs publics ont souhaité accélérer le déploiement de la télémédecine**.

En septembre 2018, **la téléconsultation et la télé-expertise sont entrées dans le droit commun de remboursement** :

- **La téléconsultation**, permettant la consultation à distance entre un médecin et un patient, ce dernier pouvant être assisté par un autre professionnel de santé, **est remboursée pour tous les patients** ;
- **La télé-expertise**, permettant à un médecin de solliciter l'expertise d'un confrère face à une situation médicale donnée, **est remboursée dans un premier temps pour certaines catégories de personnes** (patients pour lesquels l'accès aux soins doit être facilité en priorité au regard de leur état de santé ou de leur situation géographique) et **s'élargira à tous les patients à partir de 2020**.

Les pouvoirs publics ont également fixé un cadre à la pratique de ces actes de télémédecine

- Les professionnels réalisant un acte de télémédecine ont pour obligation de réaliser un compte-rendu de l'acte et de l'envoyer au médecin traitant et au professionnel ayant sollicité un avis dans le cadre précis de la télé-expertise ;
- Les médecins doivent également intégrer ce compte-rendu dans le dossier médical partagé (DMP) du patient lorsqu'il est ouvert.

Le développement de la télémédecine est un levier d'amélioration de l'accès aux soins, dans les territoires où la couverture en soins de premier recours apparaît plus fragile qu'ailleurs

Plus que la faiblesse relative de l'offre de premier recours en Pays de la Loire, c'est son inégale répartition dans la région qui est marquante. La Sarthe se situe ainsi parmi les dix départements français à la démographie médicale la plus faible. **Ces difficultés d'accès aux soins de premier recours sont exacerbées dans un triple contexte de vieillissement de la population, de développement des maladies chroniques et de situations socio-économiques défavorables sur certains territoires.**

La Sarthe se situe parmi les dix départements français à la démographie médicale la plus faible

Ces faiblesses rendent délicat l'accès au système de santé pour les usagers et amplifient les inégalités. Si les tendances se poursuivent dans certains territoires où le manque d'attractivité se conjugue au vieillissement de la population, l'accès aux soins pourrait s'avérer un enjeu de plus en plus patent.

C'est pour autant, un département très dynamique où les volontés, les projets et les synergies sont réelles.

Il faut donc être à l'écoute et en soutien des projets

Pour répondre à cet enjeu et à ces besoins, l'ARS Pays de la Loire et le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe ont souhaité déployer une solution de télémédecine dans la région et grâce à un écosystème d'acteurs dynamiques, institutionnels avec le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Sarthe, la Ville du Mans et la CPAM de la Sarthe, comme professionnels avec la création d'un collège médical (regroupant une vingtaine de professionnels de santé) chargé de faire remonter les expériences d'usages et d'ergonomie de la plate-forme. Le déploiement de cette nouvelle pratique est proposé à 27 structures sarthoises (phases 1 et 2 présentées ci-après).

Le projet sarthois : la dermatologie et la gériatrie seront les premiers usages mis en œuvre

Deux usages déjà identifiés

Le projet engagé en Sarthe se focalise dans un premier temps sur deux filières que sont :

- **La télé-expertise et la téléconsultation en dermatologie** (ulcères, escarres, retards de cicatrisation, éruptions aiguës et plaies chroniques) : cette filière fait l'objet d'un déploiement prioritaire en appui sur l'expertise du service de dermatologie du Centre Hospitalier du Mans.
- **La téléconsultation en gériatrie** (gériatrie générale et gérontopsychiatrie) est en cours de cadrage, c'est-à-dire que les acteurs réfléchissent à la future organisation, aux experts qui devront être mobilisés, au matériel nécessaire...

Déploiement des actes sur la plateforme régionale de télémédecine Qimed

La mise en œuvre opérationnelle de ce projet est effectuée par le GCS e-santé Pays de la Loire et le Cabinet Opus line. Ils accompagnent les structures sur toutes les phases du projet : audit initial, équipement, formation, lancement opérationnel, accompagnement à l'usage.

Les actes seront réalisés sur la plateforme régionale de télémédecine QIMED

Les actes de télémédecine seront réalisés sur la solution QIMED qui est la plateforme régionale de télémédecine. En 2015, l'ARS a fait l'acquisition de cette plateforme qui a permis d'expérimenter le déploiement des outils et des pratiques médicales de télémédecine :

C'est un **espace unique et sécurisé** qui offre la possibilité aux professionnels de santé de la région de bénéficier de services de :

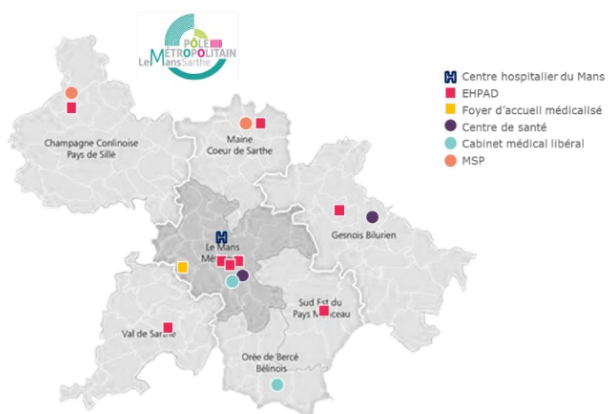
- **Téléconsultation** (consultations à distance entre un professionnel de santé et son patient)
- **Télé-expertise** (possibilité pour un professionnel de santé de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs experts)
- **Télérégulation médicale** (réponse médicale apportée dans le cadre de l'usage du 15 / SAMU)

La plateforme est complétée d'outils socles et mutualisés permettant la sécurisation de l'identification des usagers, l'authentification des professionnels, l'interopérabilité des solutions, ... L'intérêt d'une plateforme régionale est de faciliter les relations entre différents professionnels de santé (libéraux, hospitaliers, paramédicaux) tout au long du parcours de santé du patient.

16 structures de soins déjà impliquées

Le projet sarthois s'appuie dans un premier temps sur une structure de référence, le CH du Mans et 15 structures demandeuses : 8 EHPAD, 3 MSP, 1 cabinet libéral, 2 centres municipaux de santé et 1 foyer d'accueil médicalisé :

- Centre Hospitalier du Mans (structure d'appui)
- EHPAD Bel Air à Ballon Saint-Mars
- EHPAD Les Tilleuls à Sillé-le-Guillaume
- EHPAD La Souvenance au Mans (établissement pilote)
- EHPAD Joliot Curie associé à l'EHPAD Jean Jaurès au Mans (établissements pilotes)
- EHPAD Résidence Amicie à Montfort-le-Gesnois
- EHPAD CEGVS à Roézé-sur-Sarthe
- EHPAD Alain et Jean CRAPEZ à Parigné l'Evêque
- MSP de Ballon-Saint-Mars
- MSP de Sillé-le-Guillaume (établissement pilote)
- MSP du Mans Quartiers Sud
- Maison de santé libérale à Ecommoy



- Centre municipal de santé de Connerré
- Centre municipal de santé de la ville du Mans
- Foyer d'accueil médicalisé (ADAPEI) Les Cèdres à Saint Georges-du-Bois (établissement pilote)

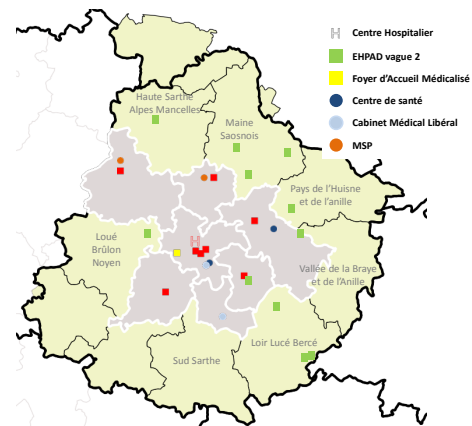
Des actes de télé dermatologie ont été effectués par les premières structures équipées et formées. Sept d'entre elles sont déjà en mesure d'effectuer des actes.

Un déploiement à plus large échelle.

Le projet avec le pôle métropolitain constitue une 1ère étape qui a permis de consolider la méthodologie et les modalités d'accompagnement des acteurs en vue du développement des usages.

La seconde phase consiste au déploiement de la télé dermatologie sur un périmètre élargi au département et qui concerne douze établissements médico-sociaux :

- EHPAD de l'hôpital local à Bonnétable
- EHPAD Delante à Nogent le Bernard
- EHPAD Eugène Aujaleu au Grand-Lucé
- EHPAD Le Tusson à La Chapelle Gauguin
- EHPAD Les Chanterelles à Marolles-Les-Braults
- EHPAD Les Fresnes, Les Châtaigniers à Fresnay-sur-Sarthe
- EHPAD Albert Trotte à Thorigné-sur-Due
- EHPAD de l'Abbaye à Tuffé
- EHPAD Les Thérébinthes à Parigné-l'Evêque
- EHPAD de Fontenay à Loir en Vallée
- EHPAD La Chanterie à Coulans-sur-Gée
- EHPAD Bertrand de Puisard à Sainte-Jamme-sur-Sarthe



L'un des établissements a pu procéder aux premiers actes au mois de juin. Les autres établissements bénéficieront de leurs équipements et des formations à partir du mois de septembre.

Le projet « Télémédecine en Sarthe », une mobilisation inédite d'acteurs du territoire

Les acteurs territoriaux se mobilisent pour déployer la télémédecine au service d'un meilleur accès aux soins en Sarthe

Sous un format inédit, les acteurs du territoire de la Sarthe ont souhaité s'impliquer pour répondre aux difficultés croissantes d'accès aux soins en élaborant un projet commun. **L'ARS, le Conseil Régional et le Conseil départemental et la Ville du Mans se sont associés pour cofinancer ce projet en étroite collaboration avec les acteurs de terrain** : le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, la CPAM de la Sarthe, les établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi que le secteur libéral et tous les partenaires concernés. L'ARS a souhaité apporter au projet un accompagnement significatif avoisinant 500 000 euros.

Un projet cofinancé par
l'ARS, le Conseil Régional
et le Conseil
départemental et la Ville
du Mans.

Les bénéfices attendus du projet

L'usage de la télémédecine en Sarthe est **un atout pour les patients, les professionnels de santé et le système de santé dans son ensemble**. Il permet de :

- Améliorer l'accès à des avis spécialisés ;
- Élargir l'accessibilité aux soins au plus grand nombre de patients ;
- Réduire les délais de prise en charge ;
- Limiter les déplacements des plus fragiles ;
- Améliorer la pertinence du diagnostic médical par l'appui d'experts médicaux ;
- Faciliter les interactions entre professionnels

Faciliter les interactions
entre les professionnels
et améliorer l'accès à
des avis spécialisés.

Calendrier du déploiement

Le déploiement de la télémédecine pour la filière dermatologique s'est déroulé en 4 phases :

Phase	Etapes	Calendrier
Phase 1 Cadrage du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Cadrage du projet (gouvernance, planning, méthodologie, gestion des risques, communication et accompagnement) • Constitution du Collège médical de Télémédecine • Formalisation d'un plan de management projet 	Octobre 2018
Phase 2 Préparation et lancement des travaux de la filière dermatologie	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du projet médical et des organisations médicales • Cartographie des systèmes d'information des établissements • Définition de l'architecture technique et fonctionnelle cible 	Oct. 2018 à janvier 2019
Phase 3 Mise en place de la filière dermatologie	<ul style="list-style-type: none"> • Validation finale du planning, de l'ordonnancement • Préparation du déploiement : définition de l'organisation dans les établissements, commandes des matériels (tablettes, chariots connectés, etc...) • Installation de la solution et formation des utilisateurs • Accompagnement des utilisateurs aux premiers usages 	Etablissement pilotes : janvier à avril 2019 Avril 2019 - en cours
Phase 4 Extension département de la Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du déploiement : définition de l'organisation dans les établissements, commandes des matériels (tablettes, chariots connectés, etc.) • Installation de la solution et formation des utilisateurs • Accompagnement des utilisateurs aux premiers usages 	Avril 2019 - en cours